

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DREUX**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf le premier juillet à 17 h 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2019, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de :

**Madame HERVET**

*Etaient présents : Mesdames HERVET, de la GIRODAY, ANTORE, RUTKOWSKI, RUAULT et MAILLET, Messieurs CHAKKAR et LOSA*

*Etaient excusés : Messieurs HAMEL (pouvoir à Madame de LA GIRODAY), Mesdames M'FADDEL-NTIDAM (pouvoir à Madame RUTKOWSKI), WILLEMEN (pouvoir à Madame RUAULT), MARTIN (pouvoir à Madame HERVET), MAUPAS RABINE (pouvoir à Madame MAILLET).*

Madame CABRITA, Directeur du CCAS, a été désignée comme Secrétaire.

**Le Conseil d'Administration,**

**Approuve à l'unanimité :**

➤ L'ordre du jour.

**Madame HERVET demande à Madame CABRITA, de faire la présentation en l'absence du Président, Monsieur HAMEL et de la Vice-Présidente, Madame M'FADDEL-NTIDAM, conformément au règlement intérieur l'administrateur le plus ancien préside la séance.**

**Madame HERVET demande à Madame CABRITA de faire lecture des points à l'ordre du jour.**

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2019,
- Compte-rendu des décisions prises par la Vice-Présidente en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**En présence des membres la Commission, Madame RUAULT intervient :**

**De nouvelles Assistantes Sociales émettent des demandes incomplètes, manque d'éléments pour ..... les dossiers.  
La Commission a donc rejeté plusieurs secours.**

- Affectation du résultat de fonctionnement 2017, budget annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile,
- Budget supplémentaire 2019, budget principal Centre Communal d'Action Sociale,
- Budget supplémentaire 2019, budget annexe Résidence Autonomie la Vaumonnaie,
- Budget supplémentaire 2019, budget annexe Forfait Soins Courants,

**Madame de LA GIRODAY interroge sur la pérennité du financement du Forfait Soins Courants et ce .....de renouveler un CT d'infirmier**

- Budget supplémentaire 2019, budget annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile,

**Madame CABRITA explique l'organisation actuelle. Le Service de Soins Infirmiers A Domicile 20 %, contrôle les piluliers, les ..... et l'hospitalisation. Madame DESHAYES, l'organisation quotidienne, la pharmacie pour la préparation des piluliers.**

- Modification des décisions modificatives n° 1 des budgets annexes du CCAS,
- Modification des durées d'amortissement,
- Crédits non reconductibles accordés par l'ARS pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile : durée d'amortissement de la dépense pour l'achat d'un logiciel de télégestion,
- Décision modificative n°2, budget annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile,
- Décision modificative n°2 du Service d'Aide A Domicile,
- Tarifs 2019/2020 du Conservatoire classé de l'Agglo du Pays de Dreux appliqués aux familles Drouaises,

## **Répartition par quartier**

**Madame CABRITA fait part du nombre de familles aidées en 2018.**

- Ajustement de la participation de solidarité du CCAS auprès de la Banque Alimentaire d'Eure et Loir,
- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de Téléphonie, Ville de Dreux, Centre Communal d'Action Sociale de Dreux,
- Régularisation anomalie comptable ancienne du budget annexe du Service de Soins Infirmiers A Domicile et décision modificative n°3,

- Ajustement des Etats des Emplois, Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale et Annexes,
- Modification de la réglementation en matière d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (Heures supplémentaires)
- Conditions et modalités de remboursements des frais de déplacement en France, dans les départements d'Outre-Mer et à l'étranger,

**Fin de séance : 18 h 00**

**Le Président du  
Centre Communal d'Action Sociale,**

**Gérard HAMEL**

*Vu pour être affiché, le 2 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*